

**Amqui, le 19
décembre 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 19 décembre 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur du Service de l'urbanisme
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du développement économique

N° 2016-xxx

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par _____, appuyée par _____ à 20 h ____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance. Les autres questions et commentaires

devront être traités à la période générale de questions à la fin de la séance du conseil.

Voir pages jointes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2016-xxx

Liste des comptes au 19 décembre 2016 – Approbation

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'approuver la liste des comptes au 19 décembre 2016, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de _____ cents (454 576,62 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Office municipal d'habitation d'Amqui Approbation des prévisions budgétaires 2017

Il est proposé par _____
appuyé par _____

que le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation d'Amqui en regard des immeubles administrés par cet organisme qui se détaillent comme suit :

Revenus :	514 605 \$
Dépenses :	<u>1 326 053 \$</u>
Déficit anticipé :	811 448

que le conseil municipal accepte de verser la contribution financière de la Municipalité équivalant à 10 % du déficit anticipé pour un montant estimé à 64 659 \$ pour les immeubles où cette contribution s'applique telle que présentée ci-après :

Immeuble	Contribution au déficit			Budget R.A.M.
	S.H.Q.	Ville d'Amqui	Total	
George Étienne Guérette	164 859 \$	---	164 859 \$	---
Coteau Henri-Larue	376 088 \$	41 788 \$	417 876 \$	41 184 \$
Villa des Pionniers	97 876 \$	10 875 \$	108 751 \$	10 598 \$
Résidence Marcel-Brochu	36 851 \$	4 095 \$	40 945 \$	3 771 \$
Résidence Frédéric-Fournier	71 115 \$	7 902 \$	79 017 \$	8 516 \$
Total	746 789 \$	64 659 \$	811 448 \$	64 069 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Office municipal d'habitation d'Amqui
Prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation au
programme AccèsLogis pour les résidences Marc-Bastien et
« Un chez-nous pour nous »

Il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui approuve les prévisions budgétaires 2017 relatives à sa contribution financière au programme AccèsLogis concernant les résidences Marc-Bastien situées au 120 et 124, rue du Pont;

Les contributions au programme accès-logis se résument comme suit (pour les résidences Marc-Bastien) :

Financement total du programme :	75 305 \$
Financement de la S.H.Q. :	67 775 \$
Financement de la Ville d'Amqui :	7 531 \$

que la Ville d'Amqui approuve les prévisions budgétaires 2017 relatives à sa contribution financière au programme AccèsLogis concernant les résidences « Un chez-nous pour nous » situées au 8, rue des Mésanges;

Les contributions au programme AccèsLogis se résument comme suit (pour les résidences « Un chez-nous pour nous ») :

Financement total du programme :	137 544 \$
Financement de la S.H.Q. :	123 790 \$
Financement de la Ville d'Amqui :	13 754 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Paiement des services de la Ville par carte de crédit – Annulation

Considérant que l'utilisation de cartes de crédit pour payer les taxes et services de la ville engendre des frais supérieurs à 20 000 \$.

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de ne plus permettre les cartes de crédit pour le paiement des taxes et des services de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Règlement d'emprunt n° 805-16 décrétant une dépense et un emprunt de 3 055 255 \$ pour la réfection des rangs Saint-Paul, Saint-Guillaume et Saint-Joseph – Adoption du règlement

Considérant que la réfection des rangs de la Ville d'Amqui est une priorité du conseil municipal;

Considérant que dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, la Ville d'Amqui a obtenu une subvention correspondant à 75 % du montant total des travaux de réfection de 696 mètres du rang Saint-Guillaume actuellement estimé à 415 034,06 \$;

Considérant que dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, la Ville d'Amqui a obtenu une subvention correspondant à 50% du montant total des travaux de réfection de 2000 mètres du rang Saint-Guillaume actuellement estimé à 901 425 \$;

Considérant que dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, la Ville d'Amqui a obtenu une subvention correspondant à 50% du montant total des travaux de réfection de 1000 mètres du rang Saint-Paul actuellement estimé à 451 134 \$;

Considérant que dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, la Ville d'Amqui a obtenu une subvention correspondant à 50% du montant total des travaux de réfection de 2600 mètres du rang Saint-Joseph actuellement estimé à 1 287 662 \$;

Considérant que la somme de la valeur totale des travaux énumérés précédemment représente un montant de 3 055 255,06 \$

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

Considérant que tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le Règlement n° 805-16 est et soit adopté.

Note : Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement, une dispense de lecture est accordée lors de la présentation du règlement pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Travaux au Camping d'Amqui inc. – Décompte progressif des coûts n°3 – Acceptation

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 dans le cadre des travaux réalisés au Camping d'Amqui inc. pour la somme de 168 856,35 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines ».

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2016-xxx Ajout d'une lampe de rue – Rue des Pins

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une demande pour l'ajout d'une lampe de rue en **face du 116 rue des Pins** afin d'améliorer la sécuriser dans ce secteur;

Considérant que l'endroit désigné correspond aux critères d'acceptabilité pour l'ajout de nouvelles lampes de rue;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à faire une demande à Hydro-Québec visant à faire poser une lampe de rue, en face du 116 rue des Pins, à Amqui.

URBANISME

N° 2016-xxx Demande de dérogation mineure de M. Mathieu Rioux – Lot 3166216 du Cadastre du Québec – Construction d'un garage résidentiel au 121, rue Blais

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire qui sera localisé à 2,3 mètres de la galerie, de la terrasse et de la résidence, malgré que les dispositions de l'article 7.4.3 du *Règlement de zonage n°*

613-05 exigent une distance de 3 mètres de toutes constructions;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0559 de M. Mathieu Rioux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil par les personnes présentes sur cette demande.

N° 2016-xxx

Demande de dérogation mineure de l'entreprise Semibel inc. située au 712, route de l'Anse-St-Jean – Lot 5 599 990 du Cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à autoriser un lotissement d'un terrain dont la profondeur moyenne et la superficie seraient respectivement de 40.70 mètres et de 2100 mètres carrés alors que la profondeur moyenne minimale et la superficie minimale prescrites par le *Règlement de lotissement n° 614-05* sont respectivement de 60 mètres et 3000 mètres carrés;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0536 de l'entreprise Semibel Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil par les personnes présentes sur cette demande.

LOISIRS ET CULTURE

N° 2016-xxx

Adoption d'une charte des droits des enfants Amquiens

Considérant que le conseil municipal juge important de promouvoir les

droits des enfants de manière à favoriser l'épanouissement de ces derniers

Il est proposé par M. _____
appuyé par M. _____

d'adopter la Charte des droits des enfants amquiens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2016-526

Liste des dons et commandites au 7 décembre 2016

Considérant que le comité d'analyse des dons et commandites a reçu et étudié les demandes suivantes lors de la rencontre tenue le 7 décembre 2016;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'approuver les dons et commandites suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
La Jeunathèque d'Amqui	Aménagement d'un local insonorisé	300 \$
Moisson Vallée de La Matapédia	Cueillette de denrées	500 \$
Cercle des fermières – Comité du 100 ^e anniversaire	Rassemblement du 100 ^e anniversaire	Gratuité de la salle communautaire les 13, 14 et 15 avril 2018 et de la cuisine le 15 avril 2018 (± 525 \$)
TVC Vallée de La Matapédia – Demande de don	Vin et fromage du 28 janvier 2017	250 \$
La Maison d'Angèle	Souper de financement du 7 mai 2017	gratuité de la salle communautaire et de la cuisine le 7 mai 2017 (± 300 \$)
Tournoi Néo-Futsal	Tournoi du 26 au 28 mai 2017	Gratuité de l'aréna 26 au 28 mai 2017 (± 500 \$)
Association hockey mineur La corporation Hockey Vallée –	Souper de financement du 17 mars 2017	Gratuité de la salle communautaire le 17 mars 2017 (± 225 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2016-xxx

Formation Forage Horizontal le 9 février 2017 à Rimouski

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à participer à la formation « Forage Horizontal » qui se tiendra à Rimouski 9 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2016-xxx Bois de sciage et taxation – Appui de la Ville d’Amqui

- Considérant que le 25 novembre dernier la Coalition américaine du bois d’œuvre à déposer une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d’imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d’œuvre sur le marché américain;
- Considérant que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province;
- Considérant que les industriels québécois s’attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères;
- Considérant que le dernier litige, qui s’est terminé en 2006, a vu l’industrie accepter une entente à rabais en raison de l’essoufflement des entreprises impliquées.
- Considérant l’importance primordiale de l’industrie forestière et du bois d’œuvre pour Amqui et la Vallée de la Matapédia,

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d’autoriser M. Gaétan Ruest à signer et transmettre une lettre à la ministre fédérale du commerce international, l’honorable Chrystia Freeland ainsi qu’au ministre fédéral des ressources naturelles, l’honorable James Gordon Carr, mentionnant le support de la Ville à la démarche de l’industrie et du gouvernement québécois visant à obtenir un taux compensateur québécois spécifique à chaque province ainsi que le support du gouvernement fédéral envers l’industrie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Cession d’un droit d’usage aliénable pour régler un empiétement mineur au 10 rue Thomas-Fréchette – Modification de la résolution n° 2016-572

- Considérant que le 25 novembre dernier la Coalition américaine du bois d’œuvre à déposer une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d’imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d’œuvre sur le marché américain;
- Considérant que selon une évaluation du Conseil de l’industrie forestière du Québec, la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d’œuvre pourrait voir les tarifs du bois d’œuvre canadien augmenter de 25 %, voir davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l’industrie québécoise;

- Considérant que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province;
- Considérant que les industriels québécois s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères;
- Considérant que le dernier litige, qui s'est terminé en 2006, a vu l'industrie accepter une entente à rabais en raison de l'essoufflement des entreprises impliquées;
- Considérant l'importance primordiale de l'industrie forestière et du bois d'œuvre pour Amqui et la Vallée de la Matapédia,

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Gaétan Ruest à signer et transmettre une lettre à la ministre fédérale du commerce international, l'honorable Chrystia Freeland ainsi qu'au ministre fédéral des ressources naturelles, l'honorable James Gordon Carr, mentionnant le support de la Ville à la démarche de l'industrie et du gouvernement québécois visant à obtenir un taux compensateur québécois spécifique à chaque province ainsi que le support du gouvernement fédéral envers l'industrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx **XXXXXXXXXXXX**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS

Une période est réservée aux élus souhaitant faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

N° 2016-xxx

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à _____ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Frédéric Desjardins, urbaniste
Greffier
